

Préparation à l'agrégation

Foire aux questions

Agrégation de lettres modernes

- M2 Agrégation**
- Module Agrégation**

Avant le concours

1) Je suis titulaire d'un M2 Recherche Lettres ou Sciences du langage à Sorbonne Université : comment m'inscrire à la préparation à l'agrégation de Sorbonne Université ?

Les étudiantes et étudiants qui ont obtenu leur M2 Recherche Lettres ou Sciences du langage à Sorbonne Université peuvent s'inscrire de droit au M2 préparation à l'agrégation de Lettres Modernes de Sorbonne Université. Pour s'inscrire, elles ou ils doivent passer, comme d'habitude, par une réinscription administrative depuis leur ENT une fois leur M2 validé. Les étudiantes et étudiants en M2 Recherche qui s'inscrivent pour la première fois à la préparation à l'agrégation doivent s'inscrire en M2 Agrégation.

Les responsables pédagogiques conseillent vivement aux étudiantes et étudiants en M2 recherche de **soutenir au plus tôt leur mémoire**, en mai ou juin, afin de pouvoir prendre quelques vacances et lire les œuvres au programme de l'agrégation pendant l'été.

2) Je suis étudiant ou étudiante en M2 ou titulaire d'un M2 hors Sorbonne Université : comment m'inscrire au M2 préparation à l'agrégation de Sorbonne Université ?

Les étudiantes et étudiants hors Sorbonne Université doivent passer par la plateforme E-Candidat pour candidater à la préparation. L'admission n'est pas de droit et les dossiers des candidates et candidats font l'objet d'une sélection. La plateforme E-Candidat ouvre au printemps pour le dépôt des candidatures.

3) Je suis inscrit(e) à la préparation à l'agrégation, en M2 agrégation ou en module agrégation : dois-je procéder à d'autres inscriptions ?

Oui : l'inscription à la préparation à l'agrégation n'est pas une inscription au concours. Il faut donc s'inscrire au concours auprès du Ministère : les inscriptions sur la plateforme ministérielle commencent à l'automne.

4) Dois-je valider le M2 agrégation ou le module agrégation pour valider le concours ?

Non, car la formation et le concours sont distincts.

5) Quelle est la différence entre le M2 agrégation et le Module agrégation ?

Le M2 agrégation est destiné aux étudiantes et étudiants qui ont validé un Master Recherche et qui présentent l'agrégation pour la première fois. En cas d'échec au concours, les étudiantes et étudiants s'inscrivent ensuite en Module Agrégation s'ils ou elles ont validé le M2 Agrégation. Les étudiantes et étudiants se réinscrivent en M2 Agrégation s'ils ou elles ne l'ont pas validé lors de la première fois.

6) Je n'ai jamais fait d'ancien français, ou je n'étais pas très bon(ne) en grammaire en Licence : comment puis-je me remettre à niveau ?

Pendant les années de Master Recherche, les responsables pédagogiques conseillent aux étudiantes et étudiants de continuer à pratiquer une langue ancienne et à suivre des cours de Langue française (grammaire ou ancien français). L'UFR de Langue française propose, en M2 S2, des stages filés de remise à niveau en ancien français, en stylistique et en grammaire en vue de l'agrégation (voir brochure du Master Langue française, texte, style).

De plus, chaque année, lors des deux premières semaines de septembre, l'UFR de Langue française propose des stages intensifs de pré-rentrée de remise à niveau en ancien français, en grammaire et en stylistique. Le programme, l'emploi du temps et les modalités d'inscription sont disponibles dans la brochure de la préparation à l'agrégation qui est consultable sur l'ENT et le site moodle de la documentation pédagogique.

Chaque année, l'UFR de Latin et l'UFR de Grec proposent également des stages de pré-rentrée en latin et en grec.

7) Le M2 Agrégation me dispense-t-il de faire un M2 Recherche ? Puis-je m'inscrire directement en M2 Agrégation après mon M1 Recherche ?

Non, l'admission en M2 Agrégation impose d'avoir validé un M2 Recherche précédemment, car pour s'inscrire au concours de l'agrégation, il faut avoir validé un niveau bac+5 au moment des épreuves écrites, qui ont lieu en février : il faut donc être en possession de son diplôme de M2.

8) Est-ce qu'il y a des réunions d'information ?

En juin, une réunion d'information est organisée pour les étudiantes et étudiants en M2 Recherche qui souhaitent préparer l'agrégation à la rentrée qui suit afin de leur prodiguer des conseils de travail pour l'été et de leur expliquer les différentes épreuves.

En septembre, une réunion de pré-rentrée est organisée pour leur présenter le déroulement de la formation et l'EDT.

Le concours

1) Comment me renseigner sur le concours ?

Le ministère de l'Éducation nationale dispose d'un site internet (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>) qui recense toutes les informations nécessaires (programmes, épreuves, rapports du jury, etc.).

2) Quelles sont les épreuves de l'agrégation externe de lettres modernes ?

Les épreuves sont détaillées sur le site du ministère : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-lettres-modernes-928>.

Certaines épreuves de l'agrégation sont sur programme, et ce programme fait l'objet d'un renouvellement annuel.

3) Où ont lieu les épreuves du concours ?

Chaque académie dispose d'un centre d'examen pour les épreuves écrites d'admissibilité. Pour les candidates et candidats parisiens, les épreuves écrites ont lieu en région parisienne.

En revanche, pour les épreuves orales d'admission, il n'y a qu'un seul centre d'examen pour tous les candidats et candidates au niveau national. Actuellement, pour l'agrégation externe de Lettres Modernes, les épreuves orales d'admission ont lieu à Paris.

4) Puis-je bénéficier d'aménagements lors du concours (ordinateur, tiers-temps...) ?

Oui, sur décision de la présidence du jury. Les demandes d'aménagement se font lors de l'inscription au concours sur la plateforme ministérielle avec envoi de justificatifs médicaux.

Et si j'ai encore des questions ?

J'ai des questions d'ordre administratif (inscriptions) :

Contacter Chloé Kabangu, gestionnaire pédagogique des masters : chloe.kabangu@sorbonne-universite.fr

J'ai des questions d'ordre pédagogique (contenu des cours) :

- Pour les cours de Littérature, je m'adresse à Matthieu Vernet, responsable pédagogique des concours à l'UFR de Littérature française et comparée : matthieu.vernet@sorbonne-universite.fr
- Pour les concours de Langue française, je m'adresse à Sandra Poujat, responsable pédagogique des concours à l'UFR de Langue française : sandra.poujat@sorbonne-universite.fr